Déclaration orale de la Coordination française pour le lobby européen des femmes

Pré-session EPU sur la France

Genève, 4 avril 2023, 11H30

Mesdames et Messieurs,

Mon nom est Claire Guiraud, je représente la Coordination française pour le lobby européen des femmes, une ONG de plaidoyer qui représente près de 100 associations féministes françaises. Mon intervention se concentrera sur les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes en France. Elle se fonde sur l'expertise de nos membres. J'aborderai 5 thématiques.

<u>Premièrement, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles</u>, et en particulier l'accès à la justice et à l'hébergement pour les femmes victimes de violences.

- Lors de l'EPU en 2018, la France a accepté 4 recommandations sur les violences mais aucune ne portait spécifiquement sur l'accès à la justice et à l'hébergement.
- Depuis:
 - o Malgré les avancées qui ont suivies le *Grenelle des violences conjugales* lancé par le Gouvernement en 2019, environ 4 femmes victimes de violences sur 10 qui demandent un hébergement ne se voient proposer aucune solution et seulement 1 sur 10 obtient une place adaptée à ses besoins spécifiques en termes de sécurité, d'accompagnement et de configuration familiale.
 - o Par ailleurs, les plaintes pour violences ont significativement augmenté ce qui est une bonne nouvelle, qui traduit que les femmes dénoncent plus les violences. Pourtant, l'impunité reste la règle : 80% des plaintes déposées pour violence conjugale sont classées sans suite ; les condamnations pour viol ont diminué de 54% entre 2010 et 2020, et in fine seulement 1% des viols sont condamnés.
- Nous recommandons à la France de :
 - o Garantir une mise en sécurité immédiate et inconditionnelle des femmes victimes de violences qui demandent un hébergement en créant 15 000 places d'hébergement d'ici 5 ans notamment des places adaptées à leurs besoins spécifiques.
 - O D'augmenter les moyens financiers des associations et des dispositifs publics qui accompagnent les victimes; de créer des tribunaux et des brigades d'enquête spécialisés; de former les forces de l'ordre et les professionnel.le.s de la justice.

Deuxième problématique : la lutte contre la prostitution, la traite des êtres humains et le proxénétisme.

- En 2018, la France a accepté 11 recommandations concernant la lutte contre la traite des êtres humains, notamment sur les services de soutien aux victimes.
- Depuis, la loi abolitionniste de 2016 montre des résultats intéressants :
 - o Entre 2016 et 2020, les procédures pour proxénétisme et lutte contre la traite des êtres humains ont augmenté de 54%. Environ 8 000 acheteurs de sexe ont été condamnés à des amendes ;

- En juin 2020, 395 personnes avaient participé à des programmes de sortie de la prostitution. Parmi celles qui ont terminé le programme, 87,5 % ont obtenu un emploi stable;
- o Selon un sondage, 78% des Français soutiennent la loi;
- o Pour autant, cela n'est pas suffisant pour permettre à la loi de produire ses pleins effets.
- Nous recommandons à la France de montrer un soutien interministériel plus fort et d'allouer des moyens financiers considérablement renforcés, notamment afin de :
 - o (1) permettre davantage de parcours de sortie pour les 40 000 personnes en situation de prostitution aujourd'hui en France ;
 - (2) de renforcer les moyens de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains et renforcer les actions contre les acheteurs de sexe, notamment lorsque les victimes sont mineures;
 - o (3) de mettre en œuvre pleinement la dépénalisation des personnes en situation de prostitution en annulant les arrêtés municipaux qui maintenaient une forme de répression à l'encontre des personnes en situation de prostitution ;
 - o (4) de lancer une campagne nationale sur l'interdiction de l'achat d'actes sexuels.

<u>Troisième problématique : la promotion des droits des femmes et des filles en situation de handicap.</u>

- Lors de l'EPU en 2018, la France a accepté 3 recommandations concernant les droits des personnes en situation de handicap, sans mentionner spécifiquement les femmes.
- Or, aujourd'hui en France, les droits des filles et des femmes en situation de handicap sont trop souvent bafoués : les associations estiment que 80 % des femmes et filles handicapées sont victimes de violences. D'autre part, les femmes en situation de handicap ont des difficultés exercer leurs droits reproductifs et liés à la maternité, alors que dans le même temps un débat a été ouvert au sujet de l'assistance sexuelle.
- C'est pourquoi nous recommandons à la France :
 - De lutter contre les violences que subissent les femmes en situation de handicap : en garantissant un meilleur accès à l'information sur leurs droits, et en formant les personnels.
 - o D'assurer une éducation à la sexualité et à la vie affective aux personnes handicapées, tout en refusant la création de l'"assistance sexuelle".

Quatrième problématique : la promotion des droits des femmes migrantes.

- Lors de l'EPU en 2018, la France a accepté 1 recommandation concernant les droits des femmes migrantes.
- Or aujourd'hui encore, elles sont toujours disproportionnellement exposées à la violence, au sexisme et aux discriminations, à la fois lors de leur parcours migratoire, et en France. Face aux multiples obstacles qu'elles rencontrent, les services proposés ne sont pas à la hauteur.
- C'est pourquoi nous recommandons à la France de garantir aux femmes et filles migrantes
 - o l'accès à un refuge sécurisé et dédié ;

- o ainsi qu'à l'ensemble de leurs droits et à la justice, à l'information notamment pour leur procédure de demande d'asile ;
- o et enfin, l'accès à la formation et à l'emploi notamment par la reconnaissance des qualifications.

Cinquième problématique : la nécessité d'une éducation à l'égalité femmes-hommes et à la sexualité.

- Lors de l'EPU en 2018, la France n'avait pas reçu de recommandation à ce sujet.
- Pourtant, le système éducatif français continue de perpétuer des stéréotypes inégalitaires, à orienter les filles et les garçons différemment. Les établissements scolaires sont également des lieux où s'exercent harcèlement, violences et agressions sexuelles.
- C'est pourquoi nous recommandons à la France de :
 - o mettre en œuvre l'obligation légale d'éducation à la sexualité ;
 - o de travailler à des manuels scolaires sans stéréotypes, de davantage former les personnels de l'éducation nationale ainsi que ceux intervenant dans l'orientation professionnelle ;
 - o de renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur en créant dans chaque établissement un lieu d'écoute et d'accompagnement ouvert aux victimes et témoins.

Merci pour votre attention et votre intérêt pour ces sujets.